



10 mars 2016

(16-1419)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES COMPENSATOIRES VISANT CERTAINS PRODUITS PLATS
EN ACIER AU CARBONE LAMINÉS À CHAUD EN PROVENANCE D'INDE**

**ACCORD AU TITRE DE L'ARTICLE 21:3 B) DU MÉMORANDUM D'ACCORD
SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

La communication ci-après, datée du 9 mars 2016 et adressée par la délégation de l'Inde et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 b) du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

S'agissant du différend *États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits plats en acier au carbone laminés à chaud en provenance d'Inde* (WT/DS436), nous avons l'honneur de vous informer que l'Inde et les États-Unis sont mutuellement convenus de modifier le délai raisonnable précédemment notifié pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD) conformément à l'article 21:3 b) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* de sorte qu'il arrive à expiration le 18 avril 2016.

Nous vous demandons de bien vouloir distribuer la présente notification aux Membres de l'ORD.

(Signé)
S.E. Mme Anjali Prasad
Ambassadrice
Mission permanente de l'Inde

(Signé)
M. Christopher S. Wilson
Chargé d'affaires, a.i.
Mission permanente des États-Unis
